

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Cannes, lundi 8 février 2021

Objet : information sur le paiement par internet : le télépaiement

Il est maintenant possible de régler les factures demi-pension ou internat par Titre payable par Internet (TIPI). Un identifiant est communiqué en début d'année scolaire à la famille qui est libre de recourir à ce mode de paiement si elle le souhaite.

En outre, le paiement par chèque ou en espèce reste autorisé.

Les télé-services sont accessibles à l'adresse <https://teleservices.ac-nice.fr> (sont également proposées la télé-inscription au lycée et la mise à jour de votre fiche de renseignements administratifs)

Télépaiement, avantages pour les familles :

- **Confort :**
 - Gain de temps par un mode de paiement adapté aux usages actuels.
 - Proximité et liberté : les services en ligne sont utilisables depuis n'importe quel lieu connecté, 7 j /7 et 24h/24.
 - Connexion sécurisée avec login/mpt de passe (une connexion par enfant ou possibilité de faire un regroupement sur un même compte si le parent a plusieurs enfants scolarisés dans les EPLE différents mais situés dans la même académie).
- **Visibilité :**
 - Visualisation de toutes ses créances (un ou plusieurs enfants).
 - Visualisation des dates d'échéances.
 - Possibilité de dialogue avec l'agent comptable sur une adresse mail dédiée.
- **Souplesse :**
 - Choix de la créance à régler, conformément à la réglementation.
 - Paiements modulables, immédiats, paiement partiel ou paiement en totalité de la créance.
 - Retour immédiat du ticket de paiement.
 - Historique des paiements visibles par la famille.

Attention, en privilégiant le télépaiement, il ne sera pas possible de régler les factures par virement direct sur le compte de l'établissement.

Le télépaiement est réservé uniquement au paiement des frais d'hébergement (demi-pension ou internat).

Le service de gestion de l'établissement est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Proviseur,

Gilles GENOT



L'Adjoint-Gestionnaire

Nicolas MERIC

